Ville de Genève **M-266**
Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Alexandra Rys, MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, Jacques François, Damien Sidler et Alain Dupraz, acceptée par la Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Pour une véritable information du Conseil administratif au Conseil municipal».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– annoncer systématiquement sur l'intraCM toutes les manifestations publiques organisées par le Conseil administratif ainsi que par chacun des départements: séances d'information publiques, inaugurations, etc.;

– faire en sorte que chaque département évite d'organiser ces manifestations au moment où siègent la ou les commissions du Conseil municipal relevant de ce département.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le site Internet de la Ville comporte une rubrique «agenda» qui annonce, mois après mois, non seulement les manifestations organisées par la municipalité mais également d'autres événements susceptibles d'intéresser les conseillers municipaux et la population.

Le site apporte des informations complémentaires sous l'intitulé «Genève, Ville de culture». Il offre de plus les liens avec l'agenda de «Genève Tourisme et Bureau des congrès», respectivement avec l'Agenda de Genève».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le maire:
Jacques Moret *André Hediger*

Le 4 avril 2007.